

La mission d'information dont le présent rapport présente les conclusions s'inscrit pleinement dans le cadre de l'exercice, par notre commission, de ses prérogatives de contrôle de l'action du Gouvernement.

En effet, le champ d'investigation fixé à cette mission comprend deux grands ordres de décisions prises par le Gouvernement, qui sont de la plus haute portée pour l'action et l'organisation de notre défense nationale :

- **celle d'engager nos forces au Mali et en République centrafricaine, qui font de 2013 une des années où l'engagement de nos forces aura été des plus soutenu dans leur histoire récente ;**
- **celle de procéder à un remaniement complet et profond de notre dispositif militaire en Afrique.**

Cette seconde décision vise à mettre en œuvre les orientations formulées en termes généraux par le Livre blanc de 2013 sur la défense et la sécurité nationale, qui prévoit qu'« *une conversion de [nos] implantations sera réalisée afin de disposer de capacités réactives et flexibles, à même de s'adapter aux réalités et besoins à venir du continent* ». Le rapport annexé à la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 apporte certaines précisions.

Il prévoit ainsi une « *réduction de 1 100 emplois dans les forces prépositionnées et les outre-mer engagée dès 2014* ». Il indique également qu'« *en accord avec les États concernés, la France maintiendra en Afrique des forces déployées dans la bande sahélo-saharienne et sur les façades est et ouest africaines afin de contribuer activement à la sécurité de ce continent* », précisant que « *ces déploiements seront adaptés afin de disposer de capacités réactives et flexibles en fonction de l'évolution des besoins* ». Il ajoute enfin que « *des actions de coopération structurelle et opérationnelle permettront la consolidation des capacités militaires et des architectures de sécurité sous-régionales africaines dans le cadre de l'Union africaine et, le cas échéant, la mise en œuvre des résolutions des Nations unies et la protection des ressortissants français* ».

Ces deux sujets sont intrinsèquement liés : nos interventions sur le sol africain s'appuient sur notre dispositif prépositionné, lequel en retour contribue à la prévention des crises dans le cadre de notre politique de coopération de sécurité et de défense. C'est la raison pour laquelle la mission d'information a fait le choix de les traiter conjointement. La première partie du présent rapport a ainsi pour objet d'analyser les vues et les dispositions du Gouvernement pour la réorganisation de notre dispositif africain à la lumière, d'une part, des premiers retours d'expérience et des perspectives d'évolution concernant nos opérations extérieures les plus récentes et, d'autre part, de l'évolution des menaces sur le continent africain.

Qu'il s'agisse de la présence ou de l'intervention des forces françaises ou bien de la coopération, les rapporteurs ont pu constater que l'on en revenait toujours à la question de savoir quelle est, aujourd'hui, la « politique africaine » de la France. Cette question principale renvoie en effet à plusieurs autres interrogations :

- quel rôle la France s'assigne-t-elle dans les différentes sous-régions de l'Afrique ? Quels

intérêts doit-elle y défendre, et selon quelles modalités ?

- de quoi les Africains eux-mêmes sont-ils demandeurs, qu'il s'agisse des États, de l'Union africaine et de ses sous-régions ?
- quel est le jeu des autres acteurs s'intéressant à l'Afrique, qu'il s'agisse des Européens, de l'Union européenne et des États-Unis, de l'Organisation des Nations unies ou d'autres puissances, souvent qualifiées d'« émergentes » ?

La seconde partie du présent rapport a ainsi pour objet de contribuer à dresser un bilan aussi objectif que possible de l'état des forces en présence sur le continent africain, afin d'apprécier la place de la France dans ce jeu tantôt coopératif, tantôt concurrentiel. Seule une telle appréciation peut en effet donner une idée de ce que peut être, aujourd'hui, une véritable « politique africaine » pour la France.

Crédit photo : EMA / Armée de Terre (Du 15 avril au 3 mai 2014, les forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) ont accueilli les élèves-officiers de l'école d'Artillerie de Draguignan, dans le cadre de la formation « école du désert »).